

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES OUEST-ANJOU
Conseil communautaire
Séance du Jeudi 27 janvier 2011
à la CCOA

L'an deux mil onze, le vingt sept janvier à vingt heures trente, les délégués des communes membres de la Communauté de communes Ouest-Anjou, se sont réunis au siège de la Communauté de communes situé en Mairie de Bécon-les-Granits sous la présidence de Marcel PICHAVANT.

Etaient présents :

BÉCON-LES-GRANITS : M. PICHAVANT, J. DUPONT, P. GATE, P-P. HAMERY

LA CORNUAILLE : P. CHAPRON, M. PERRAULT, M.CONSTANT

LOUROUX-BÉCONNAIS : M. BOURCIER, P. CHERBONNIER, J. BREBION (Suppléante de M-C. LEMESLE), M-C. MORILLE

LA POUËZE : L. GELINEAU, C. BERTHELOT

ST-AUGUSTIN-DES-BOIS : C. BARON, M-C. WEHRY, C. BRAUD, M. ROUX

ST-SIGISMOND : J. SOTTY, B. HUCHET, J-C. ABELARD

VILLEMOSAN : M. BELOUIN, R. BEZIAUD, C. ROULEAU,

Etaient excusés : S. FROMY (La Cornuaille), M-C. LEMESLE (Louroux-Béconnais)- *remplacée*, A. ROULLEAU (La Pouëze), J-C. LECUIT (La Pouëze), M. MOREAU (Saint Sigismond), V. ONDET (Villemoisian)

Désignation du secrétaire de séance : P. GATE

Nombre de conseillers en exercice : 28

Nombre de conseillers présents : 23

Date de la convocation : 19 janvier 2011

Date d'affichage : 19 janvier 2011

Approbation de la séance du 27/11/2010

Les membres du conseil ne font part d'aucune remarque ou observation. Le procès-verbal de la séance du 27/11/2010 est adopté à l'unanimité.

CLIC de l'Anjou Bleu – Désignation de représentants

M. PICHAVANT rappelle aux délégués que depuis le 1^{er} juillet 2010, le CLIC de l'Anjou Bleu regroupe les six Communautés de communes du Pays Segréen pour offrir un service aux personnes de plus de 60 ans en matière d'accueil, d'information, d'orientation et de coordination.

La gouvernance de ce service prend appui sur un comité de pilotage composé d'élus et de socioprofessionnels issus de chaque Communauté de communes.

La C.C.O.A. est appelée à désigner ses représentants au sein du comité de pilotage du CLIC.

Sont candidats :

Elus de la C.C.O.A. : Mmes Marie-Claire LEMESLE (Louroux-Béconnais) et Marie-Christine WEHRY (Saint Augustin des Bois)

Représentant socio-professionnel : Mme B. DOISNEAU -infirmière à la retraite (La Pouëze)

délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

DESIGNE à l'unanimité Mesdames LEMESLE, WEHRY et DOISNEAU pour représenter la Communauté de communes Ouest-Anjou au sein du Comité de pilotage du CLIC de l'Anjou Bleu.

Demande de subvention – Association Synergie

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que dans le cadre du Point Relais Ecoute et Parole, visant le soutien psychologique de personnes en situation de précarité, l'Association Synergie a accueilli en 2009, 11 personnes résidant sur le territoire de la C.C.O.A. (soit 9% du public accueilli par l'association)

L'Association Synergie, soutenue par l'ARS, le Conseil Général et la CAF, sollicite une subvention de 1 700 €.

Sur avis de la commission Culture, Sport, Loisirs, Tourisme, Enfance-jeunesse, Affaires sociales et après entretien avec les responsables de l'association, il est proposé, malgré l'intérêt reconnu du travail de l'association de ne pas donner de suite favorable à cette demande, les statuts de la C.C.O.A. ne le permettant pas.

délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

REFUSE à l'unanimité l'attribution d'une subvention à l' Association Synergie

Demande de subvention partielle – l'Echappée Belle

Monsieur le Président informe les délégués que le Président de l'Association L'Echappée Belle sollicite le versement d'une subvention partielle, à hauteur de 6 000 € sur la part de la subvention 2011. Ce premier versement permettra à l'association de faire face à des problèmes de trésorerie liés aux délais de versement de subventions par le Pays segréen. Pour mémoire le montant de la subvention versée en 2010 à l'Echappée Belle était de 21 250 €.

La demande de subvention globale pour 2011 fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Malgré le débat actuellement en cours au sein de la C.C.O.A. et au regard des engagements pris auprès de l'Echappée belle, M. le Président propose d'accorder cette avance. Pour mémoire, il est précisé qu'une avance de 5 000 € avait été versée en 2010.

M. le Président précise aux délégués que le débat en cours porte sur la clarification des rapports entre la C.C.O.A. et l'Echappée Belle. En effet, considère-t-on l'Echappée Belle comme l'interlocuteur exclusif de la C.C.O.A. en matière culturelle ou doit-elle être considérée comme une association lambda ? La commission Culture Sport Loisirs travaille actuellement à la réalisation d'un diagnostic et à la définition d'un projet culturel propre à la C.C.O.A. afin de déterminer par la suite quelle organisation donner à notre compétence culturelle et quelle place donner à l'Echappée Belle et aux autres associations à vocation culturelle.

M. le président précise que cette question sera plus largement abordée en fin de séance et que la délibération en cours porte uniquement sur le versement d'une avance à l'association.

☛ Vote : 22 pour, 0 contre, 1 abstention

☛ délibération

*Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,
ACCORDE une subvention de 6 000 € à l'Association L'Echappée Belle sur la part de la subvention 2011 qui sera attribuée,
AUTORISE monsieur le Président à mandater la dépense correspondante.
PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal.*

Zone d'activité du Vallon – Acquisitions foncières

Monsieur BOURCIER, Vice-président en charge du développement économique annonce que le Conseil municipal du Louroux-Béconnais a autorisé Monsieur le maire à procéder à tous actes utiles à la vente au profit de la C.C.O.A. de 2 terrains communaux (parcelles E 00633 et E 00805) situés de part et d'autre du centre de secours afin de les intégrer à la Zone d'activité du Vallon.

Le prix de vente pour ces terrains de 4 995 m² et 3 214 m² a été fixé, après avis de la Brigade d'évaluation des domaines à 3€/m² soit un prix d'achat total de 24 627€.

Les frais d'acte seront supportés par la Communauté de communes.

Il précise par ailleurs que deux options sont en cours pour l'installation d'entreprises sur la zone.

☛ délibération

*Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,
AUTORISE à l'unanimité l'acquisition à la commune du Louroux-Béconnais, des deux terrains désignés ci-dessus, aux conditions suivantes :
- Prix d'achat : 3€/m²
- Frais d'acte à la charge de la C.C.O.A.
AUTORISE monsieur le Président à procéder à toutes formalités utiles aux acquisitions foncières.
PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe ZA.*

Fête de la randonnée – Abandon de la manifestation

Depuis 2001, la Communauté de communes organise chaque année une fête de la randonnée sur son territoire. Cette manifestation constituait une opération de communication pour la C.C.O.A. et valorisait les sentiers de randonnées.

Depuis quelques années, la manifestation s'essouffle, les participants étant de moins en moins nombreux, le choix de la date la plus appropriée étant de plus en plus difficile et la concurrence avec d'autres manifestations de plus en plus importante.

Au regard de ce bilan et sur avis de la commission Culture, Sport, Loisirs, Tourisme, Enfance-jeunesse et Affaires sociales, les délégués communautaires sont appelés à se prononcer sur la pertinence du maintien de cette manifestation et/ou sur son abandon.

Monsieur PICHAVANT propose de lancer une réflexion sur l'organisation d'un autre type d'événement ou de manifestation permettant de valoriser l'image de notre territoire.

☛ délibération

*Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,
DECIDE à l'unanimité l'abandon à partir de 2011 de l'organisation de la fête de la randonnée sur le territoire de la C.C.O.A.*

Ecole – Projet d'initiation au hand

Le Comité Départemental de handball propose la mise en place d'ateliers de mini hand à destination des enfants, selon les modalités suivantes :

- Mise en place d'un cycle de 5 à 6 séances à destination des enfants de 9 à 12 ans. Les séances visent à la découverte du hand sous un aspect ludique et se terminent par l'organisation d'un tournoi pour tous les enfants.
- Le Comité départemental fournit le matériel (ballons, buts,...), les encadrants, les assurances utiles et sollicite de la collectivité la mise à disposition d'une salle et de créneaux horaires.
- La prestation est totalement gratuite, elle peut être menée à l'initiative des communes ou de la Communauté de communes mais aussi dans le cadre des activités scolaires, l'intervenant étant agréé par l'éducation nationale.

Il est proposé aux délégués de favoriser la mise en place de cette initiation dans un cadre scolaire (les salles de sport étant pleinement occupées hors périodes scolaires) et de prendre en charge le transport des élèves des écoles dépourvues de salle de sport vers les équipements des communes voisines.

Madame MORILLE propose de solliciter également les accueils de loisirs. Un courrier leur sera également envoyé en ce sens.

☛ délibération

*Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,
DONNE à l'unanimité son accord pour la mise en place d'ateliers de mini-handball à destination des élèves des écoles de la C.C.O.A. et de la commune d'Ingrandes (pour les élèves de Saint Sigismond), dans le cadre de leurs activités scolaires.
DECIDE la prise en charge financière des transports utiles aux élèves des communes dépourvues de salles de sport.*

Par délibération du 26 février 2009, la Communauté de communes Ouest-Anjou a missionné l'association EDEN pour assurer la mise en œuvre et le suivi du programme de plantation de haies bocagères sur une durée trois ans.

Ce programme ouvre droit à une aide financière du Conseil Général du Maine et Loire.

Pour le programme 2010-2011, le conseil communautaire est appelé à préciser la liste des planteurs et la longueur du projet.

projets 2010-2011		
Nom	commune	longueur
GAEC des Tenneries	Saint Augustin des Bois	180
M. CHOQUET	Saint Augustin des Bois	125
Commune	Louroux-Béconnais	180
M. BOURCIER	Louroux-Béconnais	170
M. DELAUNAY	Louroux-Béconnais	153
M. VOISINNE	Louroux-Béconnais	135
M. GUYOT	Bécon-les-Granits	440
M.Mme TOURANGIN	La Pouëze	100
M. SOTTY	Saint Sigismond	100
Mme GUILLAUMIN	La Cornuaille	100
M. BEZIER DE LA FOSSE	La Cornuaille	578
GAEC de BEAUCHENE	La Cornuaille	210
GAEC des 2 frontières	La Cornuaille	120
M. JEMET	La Cornuaille	130
M. DOUEZY	Saint Augustin des Bois	408
		3129

☛ **délibération**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

AUTORISE à l'unanimité le Président à solliciter une subvention auprès du Conseil Général du Maine et Loire à hauteur de 60% d'une dépense plafonnée à 3 €HT par mètre linéaire de haies bocagères qui sera planté.

Rapports des commissions et des décisions du Président

Bureau des 09/12/2010 et 13/01/2013 : M. PICHAVANT

- Réflexion sur l'intercommunalité: Dans le cadre du Schéma départemental de coopération intercommunale, la Préfecture a demandé de formaliser l'état des propositions sur les évolutions éventuelles de notre structure intercommunale.

Il a été demandé aux conseils municipaux d'engager cette réflexion : à ce jour les conseils municipaux ont apporté les observations suivantes :

- La Cornuaille : privilégier le maintien de la C.C.O.A. en sa forme actuelle ou se rapprocher de la 4C sous conditions
- Saint Sigismond : le conseil municipal a évoqué le sujet mais n'a pas encore pris de position
- Louroux-Béconnais : privilégier le maintien de la C.C.O.A. en sa forme actuelle et à défaut, se rapprocher de la 4C en ayant conscience des problèmes liés à la fiscalité, à la représentativité et aux différents projets intercommunaux en cours.
- Bécon-les-Granits : Conseil à venir ; le bureau s'est prononcé en faveur du maintien de la C.C.O.A. et à défaut d'un rapprochement avec la 4C
- Villemoisson : le conseil municipal ne s'est pas positionné, il n'y a peut être pas d'urgence à anticiper un redécoupage
- Saint Augustin des Bois : Conseil à venir ; M. BARON évoque la nécessité de s'informer et de ne pas trop anticiper cette question qui est aussi positionnée par la mise en place de la réforme territoriale.
- La Pouëze : Conseil à venir

M. BOURCIER et M. PICHAVANT précisent que la 4C, au regard de sa faible démographie (8 000 habitant) et de sa configuration (présence de nombreuses petites communes) semble plus concernée par une évolution de son territoire que la C.C.O.A. qui est démographiquement dans la moyenne des Communauté de communes du Pays.

- Ressources humaines: Depuis le 01/01/2011, Evelyne MOREAU est embauchée à mi temps (17h30 hebdomadaire) pour assurer les missions relatives au SPANC, au contrat de territoire en matière d'habitat et à la communication de la C.C.O.A.

- Petit Gibus : Chaque année, la C.C.O.A. finance pour chaque élève de CM un magazine d'éducation civique « Le Petit Gibus ».

Pour 2010-2011, le thème abordé est « à la découverte de ma commune et de l'intercommunalité » au prix unitaire de 1.20 € TTC.

Cette diffusion concerne 535 élèves, soit un budget d'environ 642 € pour la C.C.O.A.

- Préparation du prochain CTU : Dans le cadre du prochain CTU, Monsieur PICHAVANT demande à chaque commune de réfléchir aux actions à caractère intercommunautaire qui pourront y être inscrites.

- Contrat de territoire en matière d'habitat : La signature du contrat est prévue le 17 mars prochain à 17h00 en mairie de Bécon-les-Granits. Le Conseil général a lancé un appel à projet d'aménagement de nouvelles zones d'habitat (le contrat prévoit la réalisation d'une zone par an sur la C.C.O.A.) ; les communes ont jusqu'au 31 janvier pour transmettre leur dossier.

- Maison du gardien à la Burelière : La maison du gardien sera mise à disposition de la bibliothèque de La Cornuaille pour l'organisation d'une journée d'initiation au théâtre en juin 2011. (Par courrier en date du 12/02/2011, la bibliothèque de La Cornuaille nous informe que ce projet est abandonné)

Commission Aménagement de l'espace, Haut-débit et Environnement des 07/01/2011 et 20/01/2011: M. BELOUIN

- Voirie: La DDT a remis le diagnostic sur l'état des voies de la C.C.O.A. Globalement sur l'ensemble du territoire de la C.C.O.A., l'état des voies est bon (55%) et moyen (16%), seules 6% des voies sont très dégradées et 12% dégradées. Par rapport à 2001, l'état des voies s'est globalement amélioré.

Au regard de ce diagnostic et après une visite sur sites, la commission a défini le programme des travaux à réaliser en 2011 et l'a soumis pour estimation à la DDT. Courant mars, les marchés de travaux devront être lancés.

- SPANC : La réunion publique a eu lieu à La Cornuaille le 18 janvier 2011, pour début des contrôles en février.

Commission Culture, Sport, Loisirs, Tourisme, Enfance-jeunesse et Affaires sociales des 07/12/2010 et 05/01/2011 : M. BARON

- Services enfance :

- Plaquette de communication, validée par la commission, en cours de reproduction
- Achat d'un store pour la salle du RAM à la crèche (coût : 1252 € HT)
- Présentation des **budgets prévisionnels 2011** de la Mutualité Française Anjou Mayenne :

2011						
	BP 2011	Variation 2010/2011	Participation CAF/PSU et famille (prévisionnel 2011)	Charge pour la C.C.O.A. Avant participation CAF/CEJ	Participation Maximum de la CAF/CEJ	Reste à charge net pour la C.C.O.A.
CRECHE	338 142	+8.86%	202 521	135 621 €	87 655 €	47 966 €
HALTE GARDERIE	122 142	-7.44%	69 590	52 552 €	20 306 €	32 246 €
RAM	50 875	+7.18%	16 694	34 181 €	9 628.96 €	24 553 €

La variation 2010-2011 pour la crèche et la Halte-garderie est principalement due au basculement d'une partie du poste de directrice de la halte garderie vers la crèche.

- Définition de la politique culturelle de la C.C.O.A.

La commission culture sport loisir engage un diagnostic puis une réflexion quand à la définition d'une politique culturelle.

Parallèlement, l'Echappée Belle travaille actuellement sur un projet culturel triennal.

Ces réflexions devraient permettre à terme de clarifier les relations entre les deux entités.

Rappel : Lors de la définition des statuts de la C.C.O.A., l'Echappée Belle apparaissait comme le partenaire privilégié en matière culturelle. Cette position se justifiait par une volonté de canaliser le risque de multiples demandes de subventions pour des actions culturelles.

En 2008 et afin de redynamiser l'Echappée Belle, les élus de la C.C.O.A. ont intégré de droit le Conseil d'Administration de l'association.

La C.C.O.A. participe également depuis 2008 au financement de l'emploi tremplin.

L'Echappée Belle revendique aujourd'hui un partenariat privilégié mais non exclusif avec la C.C.O.A.

L'ensemble de ces éléments lient donc les deux entités et nuisent à l'indépendance de l'association.

Afin de clarifier ces éléments, la commission propose :

- D'engager un diagnostic des forces et éléments culturels sur notre territoire afin d'envisager la définition d'une politique culturelle propre à la C.C.O.A. et l'organisation pour la mettre en œuvre (recours aux associations locales, à l'Echappée Belle, gestion par la C.C.O.A.....)
- De clarifier les rapports avec l'Echappée Belle et négocier une période transitoire, toute en garantissant la sauvegarde du poste actuellement en cours. La commission demande à ce que les élus de la C.C.O.A. ne soient plus membres de droit de l'association afin de rendre son indépendance totale à l'Echappée Belle.

M. BOURCIER : En cas de retrait de la C.C.O.A. par rapport à l'Echappée Belle, quelles sont les conséquences sur l'emploi tremplin actuellement en cours ?

M. PICHAVANT : Cette question est primordiale et la C.C.O.A. doit dans sa réflexion, tenir compte de l'existence de cet emploi

M. BARON : L'Echappée Belle se veut être un partenaire exclusif de la C.C.O.A. à condition que les projets à mettre en œuvre répondent à son éthique. La C.C.O.A. n'ayant pas défini son orientation culturelle, la définition des actions à mettre en œuvre dans le cadre actuel est compliquée.

M. PICHAVANT : Il faut reconnaître la qualité de l'action de l'Echappée belle en matière culturelle et rappeler que grâce à elle, la C.C.O.A. est la seule communauté de communes du Pays Segréen à être dotée d'une association culturelle à qui est confiée l'action culturelle intercommunale. A ce titre, elle bénéficie d'un soutien non négligeable du Pays Segréen. Toutefois, il convient de recadrer la compétence culturelle de la C.C.O.A. en définissant un programme d'actions culturelles, dont les modalités de mise en œuvre seront définies ultérieurement.

Questions diverses

- 26/01/2011 : Conseil d'administration du CDAD : pérennisation de la permanence juridique de la C.C.O.A. (44 interventions en 2010)

La séance est levée à 22h30.